Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260304-DB_2026_028-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 04 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick **(dès son arrivée à 20h20 pour la délibération n°2026-035)**, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine, M. CORMAND Yvon, Mme MACRE Amélie, Mme LEMAITRE Julie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. RAULT Alain
M. KIDDEM Omar	a donné procuration à	M. CORMAND Yvon
M. ALLAND Patrick	a donné procuration à	M. HERVE Pascal **(jusqu'à son arrivée à 20h20 - délibération n°2026-034)**

Secrétaire de séance : M. NAVINER André

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS) et Mme ALLOYER LEMPERIERE Ingrid (responsable Finances)

DÉLIBÉRATION N° 2026-028

Rapporteur : Cristina FEUNTEUN, Adjointe au Maire

OBJET : FINANCES – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Les résultats du Compte Administratif 2025 du budget principal de la Ville font apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de **1 688 491,88 €**.

La Commission Finances et Administration Générale, réunie le 17 février 2026, propose au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2025 de la façon suivante :

- Affectation à **la section d'investissement** (compte R1068) de la somme de la **1 458 491,88 €**
- Affectation à **la section de fonctionnement** (compte R002) de la somme de **230 000 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2311-5 et L. 2331-8 ;

Vu les délibérations n° **2026-023 et 2026-026** du Conseil Municipal réuni ce jour portant respectivement sur :
- l'adoption du compte de gestion de Monsieur le Comptable Public pour l'exercice 2025 concernant le budget principal et le budget annexe ;
- l'adoption du compte administratif 2025 du budget principal de la Ville ;

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260304-DB_2026_028-DE

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale réunie le 17 février 2026;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2025 ;

Considérant les résultats de l'année 2025 du budget principal de la Ville, constitués d'un excédent d'investissement de 823 473,92 € et d'un excédent de fonctionnement de 1 688 491,88 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE :

- **D'AFFECTER en section d'investissement la somme de 1 458 491,88 € (compte R1068),**
- **D'AFFECTER en section de fonctionnement, l'excédent de 230 000 € (compte R002).**

A Trégueux, le 09 mars 2026

Le secrétaire de séance,
M. NAVINER André

Le Maire,
Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine